

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale

Québec 

PLAN RÉGIONAL

ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES

HIVERNAUX EXTRÊMES

Mars 2019

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
de la Capitale-Nationale

Québec 

Le Plan régional – Événements climatiques hivernaux extrêmes est une production du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSS-CN).

La rédaction de ce dernier est inspirée du Plan régional de prévention et de protection et du Guide à l'intention des établissements de santé – Chaleur accablante ou extrême 2016, du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Rédaction

Laurence Déry, équipe régionale en sécurité civile, Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique
Jean-François Duchesne, Équipe santé et environnement, Direction de santé publique

Collaborateurs et validation

Équipe de coordination de la sécurité civile et des mesures d'urgence (ECSCMU)
Comité tactique de sécurité civile de la Capitale-Nationale
(CHU de Québec – Université Laval, IUCPQ et CIUSSS de la Capitale-Nationale)

Mise en page et révision linguistique

Lina Bergeron

Remerciements

Le CIUSSS-CN tient à remercier toutes les personnes qui ont rendu possible la publication de ce document.

Le genre masculin est utilisé dans ce document et désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Ce document est disponible en version électronique à l'adresse Internet suivante :

www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca

Dépôt légal, Bibliothèques et Archives nationales du Québec, 2019

ISBN : 978-2-550-83319-2 (PDF)

Cette publication a été versée dans la banque SANTÉCOM.

La reproduction de ce document est permise, pourvu que la source en soit mentionnée.

Référence suggérée :

Déry, L. et Duchesne, J.-F. (2019). Plan régional – Événements climatiques hivernaux extrêmes, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale. 36 p.

© Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, 2019.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| <i>LISTE DES TABLEAUX</i> | 4 |
| <i>ANNEXE</i> | 4 |
| <i>LISTE DES ACRONYMES</i> | 5 |
| <i>GLOSSAIRE</i> | 6 |
| <i>DÉMARCHE DE GESTION DES RISQUES</i> | 7 |
| SECTION 1 PLAN RÉGIONAL | 8 |
| 1. CONTEXTE..... | 8 |
| 1.1. COORDINATION RÉGIONALE..... | 8 |
| 1.2. BUT..... | 8 |
| 1.3. OBJECTIFS..... | 9 |
| 1.4. PORTÉE..... | 9 |
| 1.5. ASPECT LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE..... | 9 |
| 1.6. ACTEURS CONCERNÉS..... | 10 |
| 3. IDENTIFICATIONS DES RISQUES..... | 11 |
| 3.1. CARACTÉRISATION DU MILIEU ET DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (RSSS)..... | 11 |
| 3.2. CARACTÉRISATION DE L'ALÉA..... | 12 |
| 3.3. PROFIL DE VULNÉRABILITÉ..... | 12 |
| 4. ANALYSE DES RISQUES..... | 14 |
| 4.1. IDENTIFICATION DES MESURES EXISTANTES..... | 14 |
| 4.2. HISTORIQUE DE LA CAPITALE-NATIONALE EN TERMES D'ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES HIVERNAUX EXTRÊMES..... | 14 |
| 4.3. CONSÉQUENCES POTENTIELLES..... | 15 |
| 4.4. ESTIMATION DU NIVEAU DE RISQUE..... | 16 |
| 5. ÉVALUATION DES RISQUES..... | 17 |
| 5.1. EXAMEN DES RÉSULTATS DE L'ANALYSE DES RISQUES..... | 17 |
| 5.2. NÉCESSITÉ DE TRAITEMENT..... | 17 |
| 5.3. PRIORITÉ DE TRAITEMENT..... | 17 |
| 6. MESURES RÉGIONALES À DÉPLOYER SELON LES DIFFÉRENTES PHASES..... | 17 |
| SECTION 2 GUIDE À L'INTENTION DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ | 22 |
| 7. ACTIONS À DÉPLOYER PAR LES ÉTABLISSEMENTS..... | 22 |
| 8. RÉFÉRENCES..... | 27 |

LISTE DES TABLEAUX

| | | |
|-------------|---|----|
| Tableau I | Définition générale des différentes phases pour les événements climatiques hivernaux extrêmes | 17 |
| Tableau II | Mesures régionales à déployer selon les différentes phases | 18 |
| Tableau III | Mesures à déployer par les établissements selon les différentes phases | 22 |

ANNEXE

| | | |
|----------|--|----|
| Annexe 1 | Impacts sur les axes routiers d'un événement climatique hivernal extrême | 29 |
|----------|--|----|

LISTE DES ACRONYMES

| | |
|------------------------|---|
| CASC : | Coordonnateur d'arrondissement de sécurité civile de la Ville de Québec |
| CCSC : | Centre de Communication Santé des Capitales |
| CH : | Centre hospitalier |
| CHU de Québec : | Centre hospitalier universitaire de Québec – Université Laval |
| CIUSSS : | Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux |
| CIUSSS-CN : | Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale |
| CLSC : | Centres locaux de services communautaires |
| CMQ : | Communauté métropolitaine de Québec |
| CTSC : | Comité tactique de sécurité civile de la Capitale-Nationale |
| DQÉPÉ : | Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique |
| ECSCMU : | Équipe de coordination de sécurité civile et des mesures d'urgence |
| GMF : | Groupe de médecine de famille |
| INSPQ : | Institut national de santé publique du Québec |
| IUCPQ : | Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval |
| MAPAQ : | Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec |
| MSSS : | Ministère de la Santé et des Services sociaux |
| MTQ : | Ministère des Transports |
| OMSC : | Organisation municipale de sécurité civile |
| ORSC : | Organisation régionale de sécurité civile |
| PSC : | Plan de sécurité civile |
| RHD : | Ressources d'hébergement en dépendance et jeu pathologique |
| RI : | Ressources intermédiaires |
| RLS : | Réseaux locaux de services |
| RTC : | Réseau de transport de la Capitale |
| RTF : | Ressources de type familial |
| RPA : | Résidences privées pour aînés |
| RSSS : | Réseau de la santé et des services sociaux |
| SC : | Sécurité civile |
| SQ : | Sûreté du Québec |
| STQ : | Société des traversiers du Québec |

GLOSSAIRE

Aléa

Phénomène, manifestation physique ou activité humaine susceptible d'occasionner des pertes en vies humaines ou des blessures, des dommages aux biens, des perturbations sociales et économiques ou une dégradation de l'environnement.

Centre de Communication Santé des Capitales

Centre de traitement des appels d'urgence de nature préhospitalière assurant la courroie de transmission entre le 911, les citoyens, le service des premiers répondants et les intervenants du milieu de la santé.

Centre de coordination régional de la mission Santé

Centre de coordination déployé en intervention regroupant le Comité tactique de sécurité civile de la Capitale-Nationale.

Comité tactique de sécurité civile de la Capitale-Nationale

Comité agissant au sein des quatre dimensions de la sécurité civile (prévention, préparation, intervention et rétablissement). Il regroupe les coordonnateurs locaux de sécurité civile du CHU de Québec et de l'IUCPQ, ainsi que des représentants des différents volets du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale. La coordination du comité est effectuée par l'ECSCMU, assurant la coordination régionale de la mission Santé.

Dimensions de la sécurité civile

Prévention, préparation, intervention, rétablissement.

Établissements

CIUSSS-CN, CHU de Québec, IUCPQ.

Établissements non fusionnés

IUCPQ, CHU de Québec.

Événements climatiques hivernaux extrêmes

Froid extrême, tempête de neige, blizzard et verglas.

Mission Santé

Mission du Plan national de sécurité civile étant de la responsabilité du MSSS. La mission Santé consiste à fournir une réponse en cas de sinistre afin de préserver la vie, la santé et le bien-être des personnes.

Organisation municipale de sécurité civile

Organisation regroupant le coordonnateur de sécurité civile municipal ainsi que les différents services municipaux d'une municipalité pouvant être mis en contribution en sécurité civile. Cette organisation agit au sein des quatre dimensions de la sécurité civile.

Organisation régionale de sécurité civile

Organisation regroupant les représentants des ministères et organismes du gouvernement du Québec présents en région. Chaque directeur régional de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique coordonne l'engagement des partenaires pour soutenir les municipalités lorsqu'elles ne sont plus en mesure de faire face au sinistre et d'aider les citoyens éprouvés.

Risque

Combinaison de la probabilité d'occurrence d'un aléa et des conséquences pour les éléments vulnérables d'un milieu donné.

DÉMARCHE DE GESTION DES RISQUES

Le processus de gestion des risques préconisé dans ce plan respecte les approches et principes du cadre de référence en sécurité civile, développé par le ministère de la Sécurité publique.

Les établissements procèdent également à la démarche de gestion des risques en respectant le *Manuel de gestion des risques de sinistre* du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS, 2016).

Le processus utilisé comporte les éléments suivants :

- établissement du contexte (but, objectifs, portée, acteurs concernés, etc.);
- appréciation du risque;
- traitement du risque.

SECTION 1

PLAN RÉGIONAL

1. CONTEXTE

1.1. COORDINATION RÉGIONALE

La coordination régionale de la mission *Santé* du Plan national de sécurité civile est assurée par l'Équipe de coordination de sécurité civile et des mesures d'urgence (ECSCMU) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSS-CN), de la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique (DQÉPÉ).

Cette coordination vise une concertation efficace entre le CIUSSS-CN, les établissements non fusionnés ainsi que les partenaires de la sécurité civile lors d'événements climatiques hivernaux extrêmes.

1.2. BUT

Le Plan régional (Plan) – Événements climatiques hivernaux extrêmes est un complément au Plan de sécurité civile (PSC) de chaque établissement. Il précise les mesures à mettre en place lors de phénomènes météorologiques hivernaux extrêmes lors des quatre dimensions de sécurité civile (MSP, 2008), soit :

- **Prévention**

Ensemble des mesures établies sur une base permanente qui concourent à éliminer le risque, à réduire la probabilité d'occurrence des aléas ou à atténuer les effets potentiels.

- **Préparation**

Ensemble des activités et des mesures destinées à renforcer les capacités de réponse aux sinistres.

- **Intervention**

Ensemble des mesures prises immédiatement avant, pendant ou immédiatement après un sinistre pour protéger les personnes, assurer leurs besoins essentiels et sauvegarder les biens et l'environnement.

- **Rétablissement**

Ensemble des décisions et des actions prises à la suite d'un sinistre pour restaurer les conditions sociales, économiques, physiques et environnementales de la collectivité et réduire les risques.

Le Plan incorpore également les responsabilités des établissements de santé et des services sociaux de la région de la Capitale-Nationale en matière d'événements climatiques hivernaux extrêmes. L'application du présent Plan se veut souple, afin de permettre son adaptation selon la situation en cours.

1.3. OBJECTIFS

Le Plan pose les préalables nécessaires pour rendre l'intervention coordonnée et efficace afin d'atteindre les cinq grands objectifs face à des événements climatiques hivernaux extrêmes :

- apprécier, traiter et diminuer les risques des événements climatiques hivernaux extrêmes;
- mettre en place les mesures de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement;
- restreindre les impacts sur la santé de la population ainsi que de la clientèle et du personnel des établissements de santé et des services sociaux de la région de la Capitale-Nationale;
- assurer l'accessibilité aux services;
- prévenir et minimiser les impacts psychosociaux afin d'assurer le bien-être de la population ainsi que de la clientèle et du personnel des établissements de santé et des services sociaux de la région de la Capitale-Nationale.

Le présent Plan vise également à :

- comprendre les événements climatiques hivernaux extrêmes et ses impacts potentiels;
- favoriser la collaboration entre les établissements de santé et des services sociaux de la région de la Capitale-Nationale et les différents partenaires;
- connaître le partage des rôles et des responsabilités entre les établissements de santé et des services sociaux de la région de la Capitale-Nationale et les différents partenaires.

1.4. PORTÉE

Les informations contenues dans ce Plan sont conçues pour assurer une concertation entre les différents acteurs. Elles s'adressent et sont applicables pour :

- la population générale;
- la clientèle, le personnel ou tout occupant de l'établissement et/ou de l'installation;
- l'ensemble des missions du réseau de la santé et des services sociaux (CIUSSS-CN et établissements non fusionnés);
- les organismes relevant du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et les autres partenaires.

1.5. ASPECT LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

Plusieurs lois et règlements viennent encadrer les responsabilités de chacun, dont :

- Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre à voir S-2.3);
- Loi sur la santé publique (L.R.Q., chapitre à voir S-2.2);
- Loi sur les services de santé et des services sociaux (L.R.Q., chapitre à voir S-4.2);
- Loi sur la santé et la sécurité au travail (L.R.Q., chapitre à voir S-2.1);
- Règlement sur la santé et sécurité au travail (c. S-2.1, r.19.01).

1.6. ACTEURS CONCERNÉS

Les compétences et les connaissances de plusieurs acteurs doivent être mises à profit pour assurer une gestion efficace des risques associés aux événements climatiques hivernaux extrêmes. Le soutien et l'engagement de tous sont nécessaires pour s'assurer d'un arrimage entre les diverses organisations impliquées.

Hautes instances concernées :

- le président-directeur général du CIUSSS-CN;
- le directeur de santé publique du CIUSSS-CN;
- les présidents-directeurs généraux des établissements non fusionnés;
- les présidents-directeurs adjoints et les directeurs des établissements.

Acteurs impliqués :

- le personnel et les gestionnaires des établissements;
- le personnel médical des établissements.

Organisations partenaires :

- le Centre de Communication Santé des Capitales;
- les organisations municipales de sécurité civile;
- l'Organisation régionale de sécurité civile;
- la Ville de Québec
- le réseau de transport de la Capitale (RTC);
- la Sûreté du Québec;
- le ministère des Transports (MTQ);
- Hydro-Québec;
- la Société des traversiers du Québec;
- la Croix-Rouge;
- etc.

3. IDENTIFICATIONS DES RISQUES

3.1. CARACTÉRISATION DU MILIEU ET DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (RSSS)

Depuis plusieurs années, la région de la Capitale-Nationale connaît une vitalité économique enviable à bien des égards. Cette situation favorise le maintien ou l'amélioration de l'état de santé de sa population (CIUSSS-CN, 2016).

- **Le CIUSSS-CN**

Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale couvre quatre réseaux locaux de services (RLS), soit Charlevoix, Portneuf, Québec-Nord et Québec-Sud. En 2016, la région compte 742 453 habitants, dont près de 90 % résident dans les RLS de Québec-Sud et de Québec-Nord (CIUSSS-CN, 2016).

Le CIUSSS-CN¹ offre des services et du personnel dans différents types de ressources :

- 11 ateliers de travail;
- 33 centres d'activité de jour;
- 3 centres de réadaptation;
- 29 centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD);
- 6 centres hospitaliers (CH);
- 28 centres locaux de services communautaires (CLSC);
- 8 foyers de groupe;
- 30 groupes de médecine de famille (GMF);
- 4 instituts universitaires et 4 centres de recherche;
- 1 maison de naissance;
- 28 plateaux de travail;
- 19 résidences à assistance continue (pour les usagers présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme);
- 161 résidences privées pour aînés (RPA);
- 13 ressources d'hébergement en dépendance et jeu pathologique (RHD);
- 744 ressources intermédiaires (RI) et ressources de type familial (RTF);
- 7 salles d'urgence en santé physique;
- 2 salles d'urgence en psychiatrie.

Les établissements non fusionnés :

- L'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec - Université Laval offre des programmes de soins et de services spécialisés et ultraspecialisés pour le traitement des maladies cardiovasculaires, respiratoires et des maladies reliées à l'obésité.
- Le CHU de Québec – Université Laval compte 5 centres hospitaliers (Centre hospitalier de l'Université Laval incluant le Centre mère-enfant Soleil, Hôpital de l'Enfant-Jésus, Hôpital du Saint-Sacrement, Hôpital Saint-François d'Assise, Hôtel-Dieu de Québec).

¹ <https://www.ciuiss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sites/default/files/portrait-ciuiss-capitale-nationale.pdf>

3.2. CARACTÉRISATION DE L'ALÉA

La région de la Capitale-Nationale, comme toutes les régions du Québec, subit les répercussions des changements climatiques. En conséquence, les aléas naturels deviendront de plus en plus fréquents et intenses. Les changements climatiques vont rendre les hivers plus doux, mais aussi augmenter les précipitations sous forme de neige et d'eau (INSPQ, 2018a). Une hausse des précipitations hivernales est prévue d'ici 2020, 2050 et 2080 (par rapport à la période 1961-1990) (INSPQ, 2010).

- **Froid extrême**

Le froid extrême est mesuré différemment selon la région. Au Québec, un avertissement est émis par Environnement Canada lorsqu'on prévoit que la température ou le refroidissement éolien atteindra -38 °C pendant au moins deux heures (ECCC, 2018a). En général, le risque d'effets sur la santé, notamment les brûlures dues au vent et les gelures, est plus élevé lorsque l'indice de refroidissement éolien est inférieur à -27 °C (Santé Canada, 2018). Les vagues de froid tuent chaque année plus de 100 personnes au Canada (INSPQ, 2018b).

- **Tempête de neige et blizzard (ECCC, 2018b)**

Les tempêtes hivernales sont des systèmes météorologiques de grande envergure, atteignant plusieurs centaines de kilomètres de diamètre. Ces tempêtes tirent leur énergie des écarts de température et d'humidité de part et d'autre de la limite séparant deux masses d'air qui se rencontrent ou entrent en collision. Plus les écarts de la température et de la teneur en humidité sont importants de part et d'autre de cette limite, appelée front, plus il y a d'énergie disponible pour le développement des tempêtes. Les tempêtes hivernales se déplacent généralement d'ouest en est et peuvent être la cause de forts vents, d'importantes précipitations de neige, de pluie verglaçante et de températures froides cinglantes.

Un blizzard est un événement météorologique hivernal violent caractérisé par des vents forts et une forte précipitation de neige ou de la poudrière qui réduisent de beaucoup ou complètement la visibilité. En présence d'un blizzard, des personnes peuvent s'égarer, même à courte distance.

- **Verglas (ECCC, 2018b)**

La pluie verglaçante et la bruine verglaçante sont formées à partir de précipitations qui débutent sous forme liquide et qui traversent ensuite une couche d'air froid. Si cette couche est suffisamment épaisse et que la température de l'air y est inférieure au point de congélation, les précipitations gèlent au contact du sol (ou des objets dont la température est inférieure au point de congélation), et forment une couche de glace à sa surface. Dans de telles conditions, la conduite automobile et la marche sont dangereuses et des fils ou des poteaux électriques cèdent sous le poids excessif de la glace accumulée.

3.3. PROFIL DE VULNÉRABILITÉ

La population présentant une combinaison de facteurs de risque individuels, comportementaux, sociaux et environnementaux peut être particulièrement prédisposée aux problèmes de santé liés aux événements climatiques hivernaux extrêmes. Ainsi, la vulnérabilité des individus augmente avec une mauvaise condition physique, des troubles de santé, une faible masse musculaire et une mobilité réduite (INSPQ, 2018a). La durée prolongée de l'événement climatique constituera un plus grand risque pour la population.

- **Froid extrême**

Les personnes âgées et les jeunes enfants sont particulièrement vulnérables au froid. Leur capacité réduite de perception du froid, leur faible masse musculaire et leur activité physique insuffisante expliquent en partie cette vulnérabilité. La Société canadienne de pédiatrie recommande de garder les enfants à l'intérieur lorsque la température, avec le refroidissement éolien, est inférieure à -27 °C (SCP, 2018).

Par ailleurs, les personnes souffrant d'insuffisance cardiaque ou respiratoire, d'angine de poitrine, d'asthme, de diabète et de troubles neurologiques risquent d'aggraver leurs symptômes lorsqu'elles sont exposées au grand froid (INSPQ, 2018b). Parmi les autres populations à risque, il y a les sans-abris, les personnes à mobilité réduite, sous médication ou présentant des troubles psychiatriques.

Certains autres facteurs augmentent la vulnérabilité : la consommation d'alcool, le travail à l'extérieur, la pratique d'activités extérieures lors de froid extrême, une habitation mal isolée.

- **Tempêtes de neige, blizzard et verglas**

Les pannes d'électricité ainsi que l'impraticabilité des routes qui sont souvent associées aux tempêtes de neige, au blizzard et au verglas augmentent la vulnérabilité des personnes qui doivent recevoir des soins à domicile ainsi que ceux qui doivent se déplacer vers un établissement de santé. Les personnes demeurant dans les régions plus éloignées sont davantage touchées par les conséquences de ces événements climatiques. Les personnes dépendantes d'un appareil électrique (ex. : appareil d'oxygénothérapie, appareil à pression positive continue, hémodialyse à domicile) ou d'une médication sans interruption sont également vulnérables aux pannes de courant électriques et à l'impraticabilité des routes.

Définitions servant à identifier les populations connues et inconnues du réseau sociosanitaire de la Capitale-Nationale :

- **Personnes à risque hébergées et/ou hospitalisées en établissement de santé** : personnes répondant à l'un des critères de personne à risque et recevant des soins de santé dans un établissement du réseau de la santé.
- **Personnes à risque, à domicile, recevant des services d'un établissement de santé** : personnes répondant à l'un des critères de personne à risque et recevant des services à domicile d'un établissement de santé. L'autonomie et la mobilité des personnes se trouvant dans cette catégorie sont variables. L'établissement devrait évaluer la capacité de la personne à se déplacer, par ses propres moyens ou à l'aide du transport adapté, vers un lieu chauffé sécuritaire. Dans certains cas, la personne (ex. : personne à mobilité réduite, personne âgée ou non-voyante) pourrait utiliser un moyen de transport prévu par la municipalité pour se rendre vers un centre de services ou d'hébergement pour les personnes sinistrées (ex. : lors de panne électrique prolongée).
- **Personnes à risque dépendantes des services de soins à domicile et à mobilité réduite** : personnes répondant à l'un des critères de personne à risque, dépendante de services de soins à domicile et étant à mobilité réduite. L'autonomie et la mobilité des personnes se trouvant dans cette catégorie sont restreintes (sous assistance respiratoire, appareil à succion, appareil pour dialyse). Le déplacement de ces personnes pourrait compromettre leur santé et leur survie.
- **Personnes à risque inconnues du réseau sociosanitaire de la Capitale-Nationale** : personnes répondant à l'un des critères de personne à risque, qui ne sont pas hébergées ou hospitalisées en établissement de santé, qui ne reçoivent pas des services à domicile d'un établissement de santé et qui ne fréquentent pas un établissement (ex. : suivi psychosocial). Par exemple : une personne itinérante fréquentant un refuge pour sans-abri, mais ne recevant aucun service du réseau sociosanitaire public.

4. ANALYSE DES RISQUES

4.1. IDENTIFICATION DES MESURES EXISTANTES

Plusieurs mesures contribuant à réduire l'importance des risques associés aux événements climatiques hivernaux extrêmes ont été mises en place dans la région de la Capitale-Nationale.

Exemples d'activités de prévention

- diffusion d'un avis de santé publique concernant la prévention des effets du froid extrême chez les élèves du primaire et du secondaire auprès des commissions scolaires et des directeurs des écoles privées de la région de la Capitale-Nationale;
- diffusion d'un communiqué de presse pour la prévention des effets du froid extrême;
- diffusion d'un communiqué de presse sur les risques d'exposition au monoxyde de carbone dans la population générale pendant les pannes électriques;
- sensibilisation des organismes communautaires sur la continuité des opérations.

Exemples d'activités de protection

- surveillance des données météorologiques;
- collaboration à la rédaction de plans particuliers d'intervention avec des partenaires externes;
- mise en place d'un canal de communication avec les organismes communautaires pour l'intervention auprès des personnes à risque inconnues du réseau sociosanitaire;
- mise en place de plans de relève advenant une rupture de l'électricité au sein des établissements consécutifs aux événements climatiques hivernaux extrêmes;
- surveillance de l'état de santé des personnes à risque à domicile recevant des services d'un établissement de santé (suivis téléphoniques, visites à domicile).

4.2. HISTORIQUE DE LA CAPITALE-NATIONALE EN TERMES D'ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES HIVERNAUX EXTRÊMES

Pour ce qui est des conséquences d'un événement climatique hivernal extrême, le secteur de Charlevoix est plus fréquemment impacté par des pannes électriques. La route 138 entre Baie-Saint-Paul et La Malbaie fait l'objet de fermetures occasionnelles lors de la saison hivernale. De plus, la circulation des véhicules lourds est fréquemment arrêtée en raison de la route sinueuse et de nombreuses côtes des routes 280, 281, etc.

Selon les informations colligées dans les registres de l'équipe de coordination de sécurité civile et des mesures d'urgence du CIUSSS-CN, les événements climatiques extrêmes ont, de 2014 à 2017, occasionné divers impacts sur la population dont :

- la rupture du service du traversier de l'Isle-aux-Coudres (15 mars 2017);
- une panne électrique majeure (mars 2017) touchant plusieurs secteurs de la Ville de Québec;
- une perturbation des effectifs disponibles des services préhospitaliers d'urgence (fréquente);
- un carambolage important (à 3 reprises - dont 1 en 2015 impliquant 25 blessés).

Sécurité publique Canada a compilé au fil des ans les événements climatiques qui sont considérés comme des catastrophes². Entre 1982 et 1984, le froid extrême a été responsable de trois catastrophes qui ont affecté le Québec. En lien avec les tempêtes hivernales, de 1982 à 2017, neuf catastrophes touchant le Québec ont été recensées, dont une touchant directement la région de Québec (en 1994).

Dans l'est du Canada, incluant le Québec, les tempêtes de verglas arrivent de 10 à 15 fois par année (INSPQ, 2018a).

4.3. CONSÉQUENCES POTENTIELLES

Froid extrême

Une exposition au froid extrême peut entraîner un risque important (INSPQ, 2018b; Santé Canada, 2018) :

- d'**engelures** des extrémités et du visage. Celles-ci apparaissant après une exposition prolongée (ex. : peau rouge ou blanchâtre, démangeaisons, gonflement, fissures). Les engelures de la peau exposée peuvent survenir après 10 à 30 minutes d'exposition pour un adulte lorsque la température ressentie se situe autour de -28 °C et particulièrement lorsque l'humidité est élevée;
- de **gelures** superficielles ou profondes qui affectent les tendons et les muscles. Les gelures peuvent entraîner des séquelles permanentes;
- d'**hypothermie** qui est une diminution de la température corporelle sous 35 °C. L'hypothermie est responsable de lésions parfois graves et même mortelles. L'hypothermie peut survenir à des températures inférieures à -10 °C si une personne, même en bonne santé, demeure longtemps à l'extérieur sans protection adéquate.

Par ailleurs, les personnes souffrant d'insuffisance cardiaque ou respiratoire, d'angine de poitrine, d'asthme, de diabète et de troubles neurologiques risquent d'aggraver leurs symptômes lorsqu'elles sont exposées au grand froid.

Tempête de neige, blizzard et verglas

Les chutes de neige importantes et de longue durée sont associées à un risque plus élevé d'hospitalisation pour infarctus du myocarde, en particulier chez les hommes, en raison de l'action de pelleter la neige (CIUSSS de Montréal, 2018).

Les tempêtes de neige et le verglas augmentent le risque d'accident en réduisant la visibilité et en rendant les routes glissantes. Les blessures et les chutes sont aussi plus nombreuses (INSPQ, 2018a).

Perturbations des activités régulières des infrastructures essentielles

Les événements climatiques hivernaux extrêmes peuvent perturber les activités régulières des infrastructures essentielles de plusieurs façons et ainsi affecter la continuité des opérations. Par exemple, ce type d'événement peut engendrer des :

- pannes électriques;
- pannes informatiques;
- pannes téléphoniques;
- fermetures ou l'impraticabilité des axes routiers;

² Définition de « catastrophe » selon Sécurité publique Canada

- 10 personnes ou plus ont été tuées;
- 100 personnes ou plus ont été touchées, blessées, évacuées ou se sont trouvées sans logement;
- une demande d'aide a été effectuée à l'échelle nationale ou internationale;
- la catastrophe revêt une importance historique;
- les dommages ou l'interruption des processus normaux étaient tels que la collectivité touchée n'a pu se rétablir seule.

- ralentissements automobiles sur les axes routiers;
- arrêts du service de traversier;
- pénuries de main-d'œuvre.

Ces perturbations peuvent avoir des impacts directs sur la santé et la sécurité des citoyens, par exemple :

- blessures (ex. : lors de carambolage);
- intoxication au monoxyde de carbone (ex. : utilisation de système de cuisson ou de chauffage d'appoint à l'intérieur des résidences; enfant laissé seul à l'intérieur du véhicule lors du déblaiement de la neige);
- etc.

4.4. ESTIMATION DU NIVEAU DE RISQUE

Le niveau des risques associés aux événements climatiques hivernaux extrêmes est obtenu en prenant en considération la probabilité d'occurrence et ses conséquences potentielles sur les éléments vulnérables.

Considérant la probabilité d'occurrence relativement élevée des événements climatiques hivernaux extrêmes (basée sur les épisodes passés et les scénarios prospectifs tenant compte des changements climatiques) ainsi que les effets importants qu'il peut avoir à la fois sur la santé des individus et sur le système de santé, le niveau de risque associé est considéré comme élevé.

5. ÉVALUATION DES RISQUES

5.1. EXAMEN DES RÉSULTATS DE L'ANALYSE DES RISQUES

Sur la base des résultats de l'estimation du niveau de risque lié aux événements climatiques hivernaux extrêmes et de ses impacts potentiels au sein de la population en général, un tel risque ne peut être considéré comme étant acceptable.

5.2. NÉCESSITÉ DE TRAITEMENT

Il est essentiel que des mesures adéquates soient mises en place, compte tenu :

- des conséquences majeures qui peuvent affecter la population en général et celle hébergée dans une installation du réseau de la santé lors d'un événement climatique hivernal extrême;
- que certaines mesures simples de prévention et de protection peuvent avoir un impact non négligeable pour la population en général, de même que pour celle hébergée dans une installation du réseau de la santé.

5.3. PRIORITÉ DE TRAITEMENT

Les établissements doivent établir la priorité de traitement en fonction des autres risques auxquels ils sont exposés et des mesures déjà en place pour réduire les impacts sur les personnes vulnérables.

6. MESURES RÉGIONALES À DÉPLOYER SELON LES DIFFÉRENTES PHASES

Les mesures régionales à déployer varient selon les différentes phases (tableau I). Les quatre dimensions de sécurité civile sont couvertes. On définit, pour chaque phase, les mesures qui doivent être réalisées selon les responsabilités du réseau prévues dans le Guide opérationnel de la mission Santé ainsi que la Politique ministérielle de sécurité civile (santé et services sociaux). Pour une phase donnée, il est entendu que les mesures décrites aux niveaux antérieurs ont été réalisées. Les mesures régionales à déployer selon les différentes phases sont présentées au tableau II.

Tableau I
Définition générale des différentes phases pour les événements climatiques hivernaux extrêmes

| DIMENSION DE LA SÉCURITÉ CIVILE | PHASE | DESCRIPTION |
|---------------------------------|--------------------|--|
| Prévention | Veille saisonnière | Activité référant à la planification des différentes actions nécessaires à une réponse optimale à un événement climatique hivernal extrême |
| | Veille active | Activité qui consiste à effectuer une vigie météorologique pour permettre d'anticiper un événement climatique hivernal extrême |
| Préparation | Alerte | Moyen d'alerter de l'imminence ou de l'arrivée d'un événement climatique hivernal extrême à la suite de l'atteinte des critères d'alerte |
| Intervention | Intervention | Réponse à un événement climatique hivernal extrême réel ou appréhendé |
| Rétablissement | Rétablissement | Mise en place des conditions nécessaires au retour à la vie normale dans une perspective de continuité |

Tableau II
Mesures régionales à déployer selon les différentes phases

| PHASES | VOLET RESPONSABLE | MESURES | COLLABORATEURS |
|--------------------|---|---|--|
| Veille saisonnière | Coordination régionale mission Santé | <p>Révision et mise à jour du Plan régional événements climatiques hivernaux extrêmes</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibilisation des établissements et des partenaires de l'importance d'une préparation adéquate en regard des événements climatiques hivernaux extrêmes ➤ Rappel aux établissements de la nécessité de mettre à jour leurs plans locaux associés aux événements climatiques hivernaux extrêmes ➤ Révision des protocoles régionaux ciblés <ul style="list-style-type: none"> • Panne électrique et téléphonique • Neige abondante et déglaceur • Transport complémentaire • Arrêt du traversier de l'Île-aux-Coudres • Sociosanitaire spécifique (hébergement d'urgence) • Clientèles vulnérables ➤ Arrimage entre le plan régional et les partenaires externes (Ville de Québec, SQ, MTQ, STQ, 211, radioamateurs, ORSC, etc.) ➤ Si requis, mise à jour de la priorisation des installations des trois établissements auprès d'Hydro-Québec pour le rétablissement de l'électricité advenant une panne majeure ➤ Validation de l'inscription des personnes de l'équipe de garde régionale 24/7 de sécurité civile pour les alertes tout public du MTQ (Québec 511) et de la STQ ➤ Révision des messages standards destinés au 211 <ul style="list-style-type: none"> • Froid intense • Panne électrique majeure | <p>Comité tactique de sécurité civile de la Capitale-Nationale</p> <p>Partenaires externes</p> <p>Comité tactique de sécurité civile de la Capitale-Nationale</p> <p>Communications – Relations médias Santé publique (santé environnementale)</p> |
| | Santé publique (santé environnementale) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Acquisitions de connaissances au regard des impacts sanitaires des événements climatiques hivernaux extrêmes et des facteurs de risque ➤ Élaboration/mise à jour des avis de santé pour les écoles primaires et secondaires ➤ Élaboration/mise à jour des communiqués de presse ciblés <ul style="list-style-type: none"> • Froid extrême • Monoxyde de carbone | <p>Communications – Relations médias</p> |

| PHASES | VOLET RESPONSABLE | MESURES | COLLABORATEURS |
|---------------|--|---|--|
| | Communications - relations médias | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Révision des communiqués de presse ciblés <ul style="list-style-type: none"> • Solidarité citoyenne (clientèles vulnérables) | |
| | Préhospitalier | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibilisation du Centre de Communication Santé des Capitales et des compagnies ambulancières de l'importance d'une préparation adéquate en regard des événements climatiques hivernaux extrêmes ➤ Rappel au Centre de Communication Santé des Capitales et des compagnies ambulancières de la nécessité de mettre à jour leurs plans internes associés aux événements climatiques hivernaux extrêmes | |
| Veille active | Coordination régionale mission Santé | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Diffusion des bulletins de veille au Comité tactique de sécurité civile de la Capitale-Nationale | |
| | Préhospitalier | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Planification de l'ajout de ressources | Centre de Communication Santé des Capitales |
| | Santé 1 ^{ère} ligne et Psychosocial | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Planification de l'ajout de ressources pour le service Info-Santé et Info-Social | Ressources humaines et Direction des services multidisciplinaires |
| Alerte | Coordination régionale mission Santé | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Diffusion de l'alerte au Comité tactique de sécurité civile de la Capitale-Nationale ➤ Validation des options d'hébergement d'urgence advenant la nécessité d'héberger dans le réseau des personnes sinistrées ayant des besoins sociosanitaires spécifiques | Communications – Relations médias |
| | Santé publique (santé environnementale) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Surveillance des données de vigie sanitaire ➤ Réponse aux demandes d'avis des partenaires ➤ Décision de diffuser ou non les communiqués de presse ciblés | Coordination régionale mission Santé - Communications – relations médias |
| | Communications - relations médias | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Diffusion des communiqués de presse ciblés, si requis ➤ Verser des informations sur les différentes plates-formes de communications : <ul style="list-style-type: none"> • Site Internet du CIUSSS-CN • Médias sociaux du CIUSSS-CN | |
| | Préhospitalier | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ajout de ressources, si requis | Centre de Communication Santé des Capitales |
| | Santé 1 ^{ère} ligne et Psychosocial | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ajout de ressources pour le service Info-Santé et Info-Social, si requis | Ressources humaines et Direction des services multidisciplinaires |

| PHASES | VOLET RESPONSABLE | MESURES | COLLABORATEURS |
|--------------|--|--|---|
| Intervention | Coordination régionale mission Santé | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Activation de la structure de sécurité civile ➤ Coordination régionale de la mission Santé ➤ Ouverture du centre de coordination régionale de sécurité civile, si requis ➤ Vigie de l'achalandage des urgences de la région et du type de consultation afin de déterminer si une intervention auprès des municipalités est nécessaire pour améliorer l'efficacité du déneigement ➤ Diffusion des centres de services ou d'hébergement pour les personnes sinistrées mis en place par les organisations municipales de sécurité civile (OMSC) | Comité tactique de sécurité civile de la Capitale-Nationale |
| | Santé publique (santé environnementale) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Surveillance des données de vigie sanitaire ➤ Adaptation des messages à diffuser à la population en fonction de la situation et des publics à rejoindre ➤ En cas de panne électrique majeure, demande de la mise en place d'un lien web vers le site du MAPAQ sur les réseaux sociaux et site Internet du CIUSSS-CN si requis ➤ Réponse aux demandes d'avis des partenaires | Communications – Relations médias |
| | Communications - relations médias | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adaptation des moyens de communication en fonction de la situation et des publics à rejoindre ➤ Veille médiatique et sur les médias sociaux ➤ Réponse aux demandes médias | |
| | Préhospitalier | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place de priorisation spécifique, si requis ➤ Évaluation d'une nécessité de convergence des ressources | Centre de Communication Santé des Capitales |
| | Santé 1 ^{ère} ligne et Psychosocial | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Diffusion auprès des utilisateurs du 811 des mesures additionnelles mises en place par les autorités publiques ➤ Suivi des interventions Info-Santé et Info-Social afin de cibler les répercussions sur la santé physique et mentale de la population | |

| PHASES | VOLET RESPONSABLE | MESURES | COLLABORATEURS |
|----------------|--|--|---|
| Rétablissement | Coordination régionale mission Santé | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Démobilisation graduelle du Comité tactique de sécurité civile de la Capitale-Nationale ➤ Organisation de rétroactions ➤ Participation aux rétroactions des partenaires externes ➤ Bonification du plan régional en fonction des apprentissages | Comité tactique de sécurité civile de la Capitale-Nationale |
| | Préhospitalier | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Atténuation graduelle des mesures implantées jusqu'au rétablissement des services habituels | Centre de Communication Santé des Capitales |
| | Santé 1 ^{ère} ligne et Psychosocial (811) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Atténuation graduelle des mesures implantées jusqu'au rétablissement des services habituels | Ressources humaines |

Reprise du tableau 1

Définition générale des différentes phases pour les événements climatiques hivernaux extrêmes

| DIMENSION DE LA SÉCURITÉ CIVILE | PHASE | DESCRIPTION |
|---------------------------------|--------------------|--|
| Prévention | Veille saisonnière | Activité référant à la planification des différentes actions nécessaires à une réponse optimale à un événement climatique hivernal extrême |
| | Veille active | Activité qui consiste à effectuer une vigie météorologique pour permettre d'anticiper un événement climatique hivernal extrême |
| Préparation | Alerte | Moyen d'alerter de l'imminence ou de l'arrivée d'un événement climatique hivernal extrême à la suite de l'atteinte des critères d'alerte |
| Intervention | Intervention | Réponse à un événement climatique hivernal extrême réel ou appréhendé |
| Rétablissement | Rétablissement | Mise en place des conditions nécessaires au retour à la vie normale dans une perspective de continuité |

SECTION 2 GUIDE À L'INTENTION DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

7. ACTIONS À DÉPLOYER PAR LES ÉTABLISSEMENTS

Le tableau III présente les mesures à déployer par les établissements, selon les phases. Il vise à soutenir les établissements du réseau de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale dans la planification des actions à mettre en place lors d'événements climatiques hivernaux extrêmes. Chaque établissement doit adapter le contenu en fonction de sa mission et du type de clientèle dont il a la responsabilité.

Pour chacune des phases et des mesures, le tableau présente les actions à déployer par les établissements en fonction des objectifs poursuivis. Certaines activités sont applicables à tous les types de clientèle ou mission d'un établissement tandis que d'autres sont spécifiques à la clientèle à domicile, hébergée ou hospitalisée. L'identification du ou des responsables, ainsi que les indicateurs et outils permettent d'en assurer le suivi et la mise à jour.

Tableau III

Mesures à déployer par les établissements selon les différentes phases

| Phase | Volet responsable | Collaborateurs | Mesures | Clientèles visées par la mesure ^a | | | | |
|--------------------|--|---|--|--|------------|--|-----------------------|-----------|
| | | | | Hébergée/ Hospitalisée | A domicile | Dépendante des services de soins | Inconnue du réseau | Personnel |
| Veille saisonnière | Coordination locale de sécurité civile | Services techniques et Directions cliniques | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Arrimage entre les procédures locales et le plan régional ➤ Détermination d'un mécanisme d'alerte interne ➤ Revue des systèmes de garde téléphoniques de l'établissement afin de s'assurer qu'une bascule soit prévue pour les gardes attribuées à un poste téléphonique physique (permet de prévenir une non-réponse en raison de l'impossibilité de la personne de garde de se déplacer au travail) ➤ Sensibilisation de toutes les directions sur l'importance de planifier des mécanismes de continuité des opérations afin d'assurer la prestation des services essentiels ➤ Coordonner la planification de l'envoi d'une communication à l'ensemble du personnel sur l'importance d'avoir une trousse d'urgence dans son automobile et sa composition. | X | X | X | | X |
| | Services techniques | | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inspection des génératrices et révision des protocoles associés ➤ Révision des ententes avec les fournisseurs de génératrices/essence ➤ Révision des ententes avec les firmes de déneigement afin de s'assurer de la réponse 24/7 de ces dernières | X | | | | X |

| Phase | Volet responsable | Collaborateurs | Mesures | Clientèles visées par la mesure ^a | | | | |
|-------|---------------------------------|---|---|--|------------|--|-----------------------|-----------|
| | | | | Hébergée/ Hospitalisée | A domicile | Dépendante des services de soins | Inconnue du réseau | Personnel |
| | Logistique | | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Établissement d'une procédure de ravitaillement pour les employés étant demeurés au travail au-delà de leur quart de travail habituel ➤ Remise aux services techniques de la liste à jour des fournisseurs de génératrices/essence | X | | | | X |
| | Ressources informationnelles | | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Détermination d'une procédure permettant le rehaussement des systèmes téléphoniques (ex. : si besoin d'augmenter des lignes dans un secteur particulièrement sollicité lors de la phase d'intervention) ➤ Détermination d'une procédure permettant d'assurer la continuité d'un lien téléphonique d'un service essentiel | X | X | X | | |
| | Communications internes | Coordination locale de sécurité civile | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Envoi d'un communiqué à l'ensemble des membres du personnel pour les sensibiliser sur l'importance d'avoir une trousse d'urgence dans leur automobile ➤ Détermination des moyens qui seront mis à contribution pour informer l'ensemble du personnel lors d'un événement et communiquer des consignes particulières | | | | | X |
| | Communications Relations médias | | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Détermination des moyens de communication pour diffuser des consignes particulières à la clientèle de l'établissement et à la population générale (ex. : installation inaccessible) | X | X | X | X | |
| | Ressources humaines | Coordination locale de sécurité civile et Comité tactique de sécurité civile de la Capitale-Nationale | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Détermination du seuil critique pour diffuser la consigne à l'ensemble du personnel non essentiel de partir plus tôt du travail ➤ Détermination des modalités de rétention obligatoire du personnel (procédure, conventions collectives, arrimage syndicats) | | | | | X |
| | | Communications internes | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Préparation d'une note de service destinée à tous les employés de l'établissement stipulant la nécessité de limiter les déplacements aux déplacements essentiels | | | | | X |
| | Direction clinique | Comité tactique de sécurité civile de la Capitale-Nationale | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Détermination d'un mécanisme permettant l'identification des clientèles vulnérables (ex. : soins à domicile, ayant bombonnes d'oxygène, etc.) | | X | X | X | |

| Phase | Volet responsable | Collaborateurs | Mesures | Clientèles visées par la mesure ^a | | | | |
|---------------|--|---|---|--|------------|--|-----------------------|-----------|
| | | | | Hébergée/ Hospitalisée | A domicile | Dépendante des services de soins | Inconnue du réseau | Personnel |
| Veille active | Coordination locale de sécurité civile | Communications internes | ➤ Coordonne ou autorise la diffusion des bulletins de veille selon le protocole interne établi | X | X | X | X | X |
| | Services techniques | | ➤ Remplissage à capacité maximum des génératrices | X | | | | X |
| | Logistique | | ➤ Établissement de la nécessité ou non de prévoir des repas froids (risque de pannes électriques) | X | | | | X |
| | Ressources humaines | Comité tactique de sécurité civile de la Capitale-Nationale | ➤ Sensibilisation des gestionnaires sur la nécessité de prévoir la relève et le rehaussement d'effectifs | X | X | X | | X |
| Alerte | Coordination locale de sécurité civile | Communications internes | ➤ Coordonne ou autorise des bulletins d'alerte selon le protocole interne établi | X | X | X | X | X |
| | Logistique | | ➤ Établissement de la nécessité ou non de prévoir une offre alimentaire supplémentaire (risque de ruptures d'axes routiers) | X | | | | X |
| | Services techniques | | ➤ Appel logé aux firmes de déneigement afin de s'assurer de la prestation de services de ces derniers | X | | | | X |
| | Ressources humaines | Coordination locale de sécurité civile et Communications internes | ➤ Envoi de la note de service stipulant à tous les employés de l'établissement la nécessité de limiter les déplacements aux déplacements essentiels | | | | | X |
| | Directions cliniques | | ➤ Sensibilisation auprès de la clientèle ayant un rendez-vous sur la possibilité d'annuler un rendez-vous advenant des conditions routières difficiles ➤ Annulation des déplacements et activités extérieures avec la clientèle, si requis | X | X | | | |

| Phase | Volet responsable | Collaborateurs | Mesures | Clientèles visées par la mesure ^a | | | | |
|----------------|--|---|--|--|------------|--|-----------------------|-----------|
| | | | | Hébergée/ Hospitalisée | À domicile | Dépendante des services de soins | Inconnue du réseau | Personnel |
| Intervention | Coordination locale de sécurité civile | Comité tactique de sécurité civile de la Capitale-Nationale et ECSCMU | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Coordination des interventions ➤ Liaison avec le niveau stratégique ➤ Liaison avec la coordination régionale | X | X | X | X | X |
| | Services techniques | | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Surveillance du fonctionnement des génératrices ➤ Suivi des opérations de déneigement | X | | X | | X |
| | Logistique | ECSCMU | ➤ Préparation des repas des employés étant demeurés au travail au-delà de leur quart de travail habituel | | | | | X |
| | Ressources humaines | Communications internes et ECSCMU | ➤ Envoi de consignes particulières aux gestionnaires et employés | | | | | X |
| | Directions cliniques | ECSCMU | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivi auprès des clientèles identifiées comme vulnérables ➤ Soutien auprès des RI, RNI, RTF, si requis | | X | X | X | |
| | Communications Relations médias | ECSCMU | ➤ Diffusion de consignes particulières pour la clientèle de l'établissement et la population générale (ex. : installation inaccessible) | | X | X | X | |
| | Ressources informationnelles | ECSCMU | ➤ Surveillance des impacts sur les ressources informationnelles | X | X | X | X | X |
| | Ressources informationnelles | ECSCMU | ➤ Surveillance des impacts sur les ressources informationnelles | X | X | X | X | X |
| Rétablissement | Coordination locale de sécurité civile | Comité tactique de sécurité civile de la Capitale-Nationale et ECSCMU | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Démobilisation graduelle de la structure de coordination ➤ Organisation de rétroactions ➤ Bonification des procédures locales en fonction des apprentissages | X | X | X | X | X |
| | Directions mobilisées | | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Atténuation graduelle des mesures implantées jusqu'au rétablissement des services habituels ➤ Participation aux rétroactions | X | X | X | X | X |

^a Clientèles visées par la mesure

Hébergée/Hospitalisée :

À domicile :

Dépendante des services de soins :

Inconnue du réseau :

Personnel :

personnes à risque hébergées et/ou hospitalisées en établissement de santé
personnes à risque, à domicile, recevant des services d'un établissement de santé
personnes à risque dépendantes des services de soins à domicile et à mobilité réduite
personnes à risque inconnues du réseau sociosanitaire de la Capitale-Nationale
personnel de l'établissement

Reprise du tableau 1

Définition générale des différentes phases pour les événements climatiques hivernaux extrêmes

| DIMENSION DE LA SÉCURITÉ CIVILE | PHASE | DESCRIPTION |
|---------------------------------|--------------------|--|
| Prévention | Veille saisonnière | Activité référant à la planification des différentes actions nécessaires à une réponse optimale à un événement climatique hivernal extrême |
| | Veille active | Activité qui consiste à effectuer une vigie météorologique pour permettre d'anticiper un événement climatique hivernal extrême |
| Préparation | Alerte | Moyen d'alerter de l'imminence ou de l'arrivée d'un événement climatique hivernal extrême à la suite de l'atteinte des critères d'alerte |
| Intervention | Intervention | Réponse à un événement climatique hivernal extrême réel ou appréhendé |
| Rétablissement | Rétablissement | Mise en place des conditions nécessaires au retour à la vie normale dans une perspective de continuité |

8. RÉFÉRENCES

- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSS-CN). 2016. *Plan d'action régional de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale 2016-2020*. Québec, Direction de santé publique, 2017, 156 p.
- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSS de Montréal). 2018. *Les tempêtes de neige augmentent le risque de crise cardiaque*. Portail Montréal. Les Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux de Montréal. Repéré à <https://www.santemontreal.qc.ca/population/actualites/nouvelle/les-tempetes-de-neige-augmentent-le-risque-de-crise-cardiaque/>.
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). 2010. *Proposition d'indicateurs aux fins de vigilance et de surveillance des troubles de la santé liés aux précipitations hivernales et aux avalanches*. Direction de la santé environnementale et de la toxicologie. Juillet 2010. 97 p.
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). 2018a. *Mon climat, ma santé. Pour mieux s'adapter aux changements climatiques. Les tempêtes de neige, le verglas et les avalanches*. Repéré à <http://www.monclimatmasante.qc.ca/public/pr%C3%A9cipitations-hivernales.aspx>.
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). 2018b. *Mon climat, ma santé. Pour mieux s'adapter aux changements climatiques. Le froid intense : danger de l'hiver*. Repéré à <http://www.monclimatmasante.qc.ca/public/froid-intense.aspx>
<http://www.monclimatmasante.qc.ca/froid-intense.aspx>.
- Environnement et Changements climatiques Canada (ECCC). 2018a. *Aléas météorologiques de la saison froide*. Repéré à <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/meteo-saisonniere-dangereuse/aleas-meteorologiques-saison-froide.html>
- Environnement et Changements climatiques Canada (ECCC). 2018b. *Critères d'alertes météo publiques*. Repéré à <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/types-previsions-meteorologiques-utilisation/publiques/criteres-alertes-meteo.html>
- Ministère de la Sécurité publique (MSP). 2018. *Approche et principes en sécurité civile*. Direction du développement, Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie. Repéré à https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/securite_civile/publications/approche_principes/approche_principes.pdf.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). 2016. *Manuel de gestion des risques en sécurité civile*. Direction des communications. Repéré à <http://publicationsreseau.msss.rtss.qc.ca/publications/2016/16-860-09W.pdf>.
- Santé Canada. 2018. *Froid extrême*. Repéré à <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/vie-saine/votre-sante-vous/environnement/froid-extreme.html>.
- Société canadienne de pédiatrie (SCP). 2018. *Soins de nos enfants. De l'information pour les parents pas des pédiatres canadiens. Des mesures de précaution pour les parents et les enfants pendant l'hiver*. Repéré à https://www.soinsdenosenfants.cps.ca/handouts/winter_safety.

ANNEXE 1

**IMPACTS SUR LES AXES ROUTIERS
D'ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES HIVERNAUX EXTRÊMES**

IMPACTS SUR LES AXES ROUTIERS D'ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES HIVERNAUX EXTRÊMES

RESPONSABILITÉ DES RÉSEAUX ROUTIERS

Le réseau local

Le réseau local relève de la responsabilité de la municipalité. Il est principalement caractérisé par une faible circulation de transit.

- Route
- Chemin
- Rue
- Ruelle
- Place
- Voie piétonnière ou voie cyclable
- Trottoir ou autre voie qui n'est pas du domaine privé

Le réseau supérieur

Le réseau supérieur relève de la responsabilité du MTQ. Il a pour vocation de relier les principales concentrations de populations du Québec de même que les équipements et les territoires d'importance nationale et régionale.

- Autoroutes
- Routes nationales
- Routes régionales
- Routes collectrices³
- Ponts⁴

La décision de fermer une route relève du responsable de l'entretien du réseau. Le MTQ a donc le pouvoir de décréter une fermeture de route du réseau supérieur. Ce dernier peut consulter la Sûreté du Québec dans sa prise de décision via l'ORSC.

Une fois la décision prise, le MTQ accorde le droit de fermeture à la SQ et avise l'ORSC. La SQ procède alors à la fermeture de la route. Le schéma d'alerte du MTQ est mis en action

FERMETURES DE ROUTE EN RAISON D'ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES HIVERNAUX EXTRÊMES

Les fermetures de route lors d'événements climatiques hivernaux extrêmes peuvent avoir plusieurs impacts sur les activités de la mission *Santé* du Plan national de sécurité civile ainsi que sur les activités régulières du réseau de la santé et des services sociaux.

Lors des situations présentées ci-dessous, la garde régionale 24/7 de sécurité civile du CIUSSS-CN sera contactée. Celle-ci s'assurera d'alerter les services de garde du CIUSSS-CN requis et les services gardes de SC des établissements non fusionnés (CHU de Québec, IUCPQ).

³ Route canalisant la circulation vers des routes plus importantes. Par exemple : liaisons des centres ruraux (moins de 5 000 habitants) aux agglomérations urbaines, principaux accès aux parcs gouvernementaux et aux stations touristiques d'importance régionale.

⁴ Le MTQ a la responsabilité de la majorité des ponts au Québec, sauf pour certaines exceptions où, dans certaines grandes villes, ces derniers sont de juridiction municipale.

Fermetures majeures de route

- Sont considérées comme majeures les fermetures de route du réseau supérieur.
Ex. : fermeture du pont de Québec, du pont de l'Île d'Orléans, d'une autoroute, de la route 138, etc.

Fermetures de route secondaires ayant un impact sur le réseau de la santé et des services sociaux

- Sont considérées fermetures de route secondaires les fermetures de routes du réseau routier local ayant un impact sur le réseau de la santé et des services sociaux tel que :
 - les accès aux hôpitaux (ambulances, personnel, patients)
 - les accès à toute autre installation du réseau de la santé et des services sociaux

Interruptions – transport maritime⁵

- Sont considérées interruptions du transport maritime les arrêts du service de traversiers
Ex. : Traversier de l'Isle-aux-Coudres

⁵ L'alerte de l'arrêt du service d'un traversier est sous la responsabilité de la Société des traversiers du Québec, et non du MTQ.

SCHÉMA D'ALERTE DU MTQ AUX PARTENAIRES EXTERNES

FERMETURES ET RÉOUVERTURES DE ROUTES

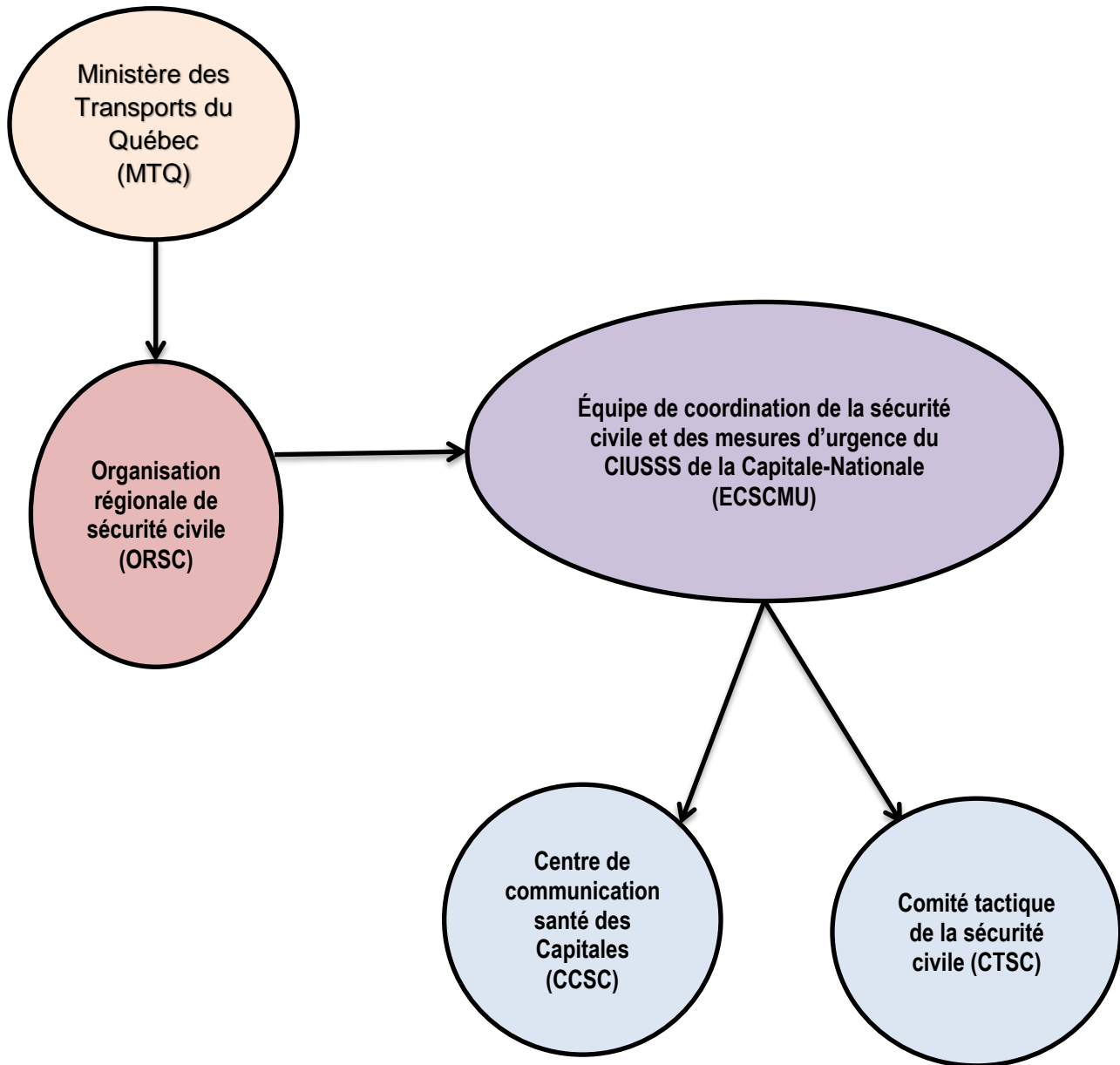
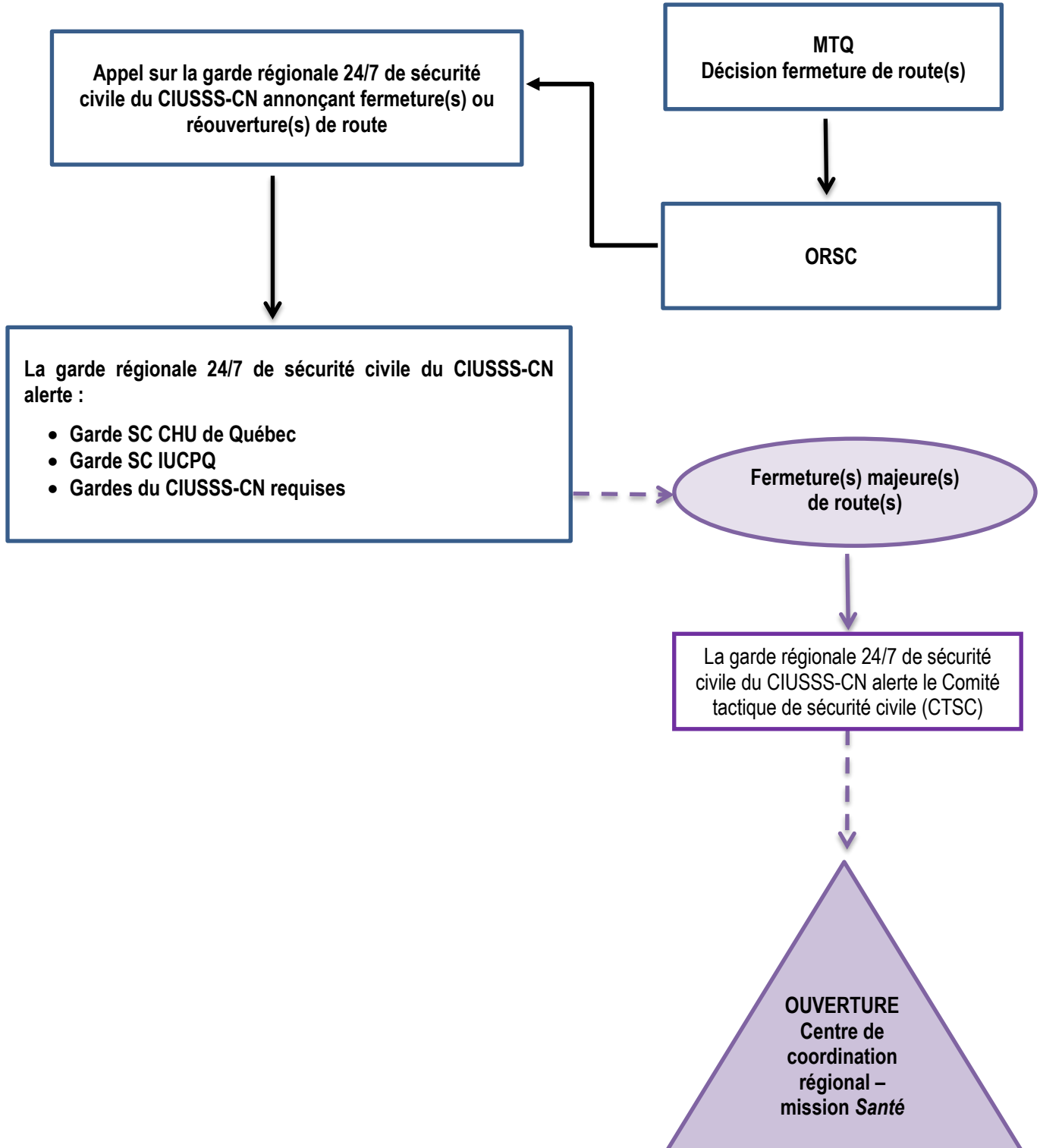


SCHÉMA D'ALERTE RÉGIONAL MISSION SANTÉ
FERMETURES ET RÉOUVERTURES DE ROUTES



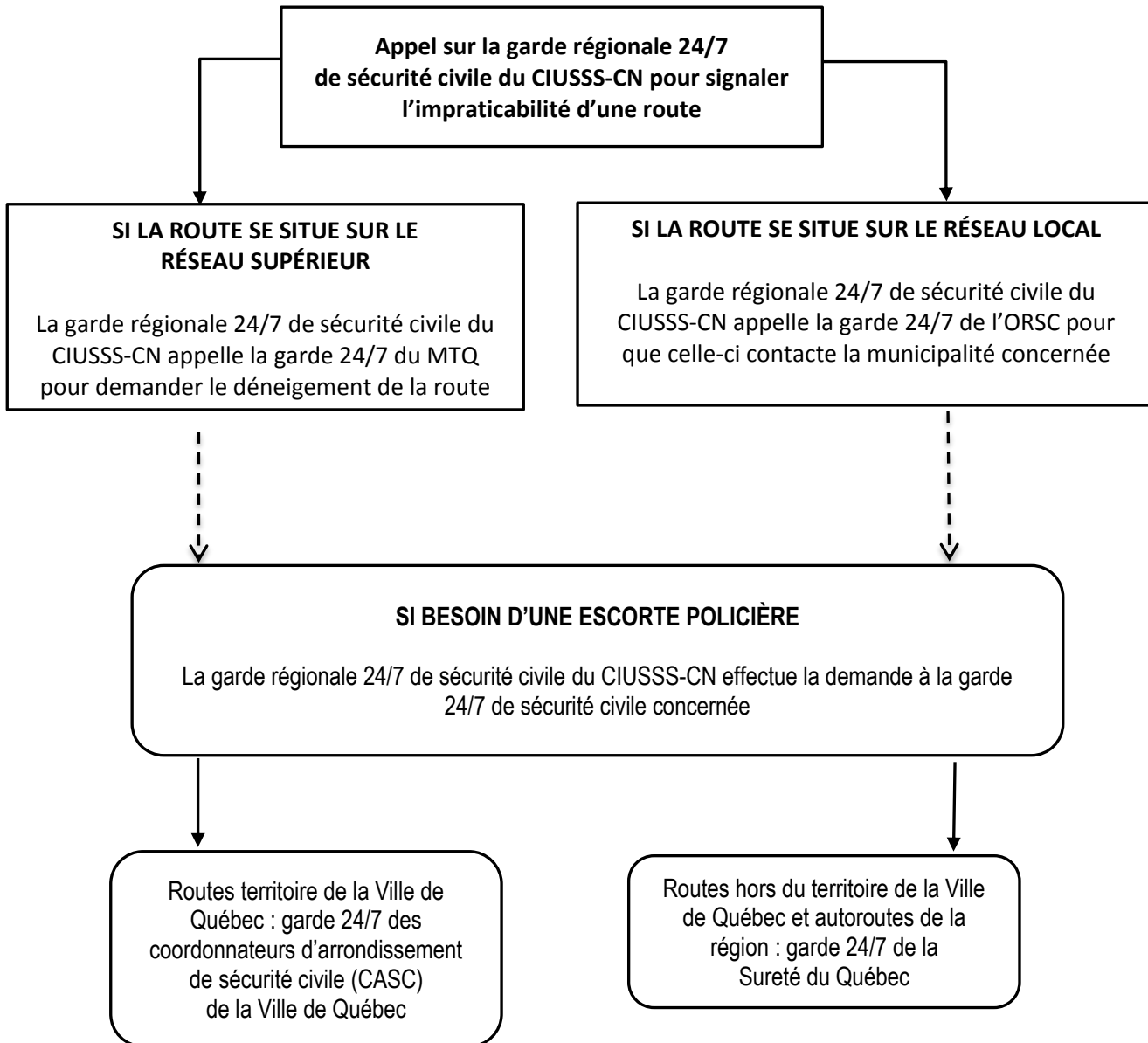
IMPRATICABILITÉ DE ROUTES COMPROMETTANT L'ACCÈS AUX SOINS ET SERVICES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Des conditions météorologiques hivernales extrêmes peuvent rendre impraticables certaines routes, compromettant le déploiement de la mission *Santé* du Plan national de sécurité civile ou l'accès aux soins et services du réseau de la santé et des services sociaux.

Par exemple :

- Des soins à domicile doivent être donnés à une personne vulnérable habitant une route secondaire non prioritaire pour le déneigement.
- Le déneigement de la rue menant à l'urgence d'un centre hospitalier est déficient.
- Un ralentissement majeur paralyse un axe routier important et peut avoir un impact sur le déplacement des véhicules ambulanciers.

**SCHÉMA D'ALERTE – IMPRATICABILITÉ DE ROUTES COMPROMETTANT L'ACCÈS
AUX SOINS ET SERVICES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ⁶**



⁶ Lorsque le Centre opérationnel de mission – Police (COM Police) de la Ville de Québec est ouvert et qu'un superviseur du Centre de Communication Santé des Capitales (CCSC) y est présent, les demandes d'escorte policière seront effectuées par le CCSC directement au COM Police.

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale*

Québec 